Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20240411-AFFECTATIONBG23-DE

## <u>Délibération N°6 A</u>

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

# NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 25 PRESENTS : 22 VOTANTS : 25

#### OBJET:

Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Général

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### L'an deux mil vingt-quatre Le Onze Avril à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

#### Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

#### Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE - Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de DROITURIER : M. POUZERA - Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Excusés :

Commune de BERT: M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX Commune de LAPALISSE: M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES Commune de LAPALISSE: Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif 2023 du budget général soumis au vote, au cours de la séance, présente un excédent d'exploitation de 1 812 645,05 €, à minorer par le déficit d'exploitation du Budget Annexe Multiple Rural de St Etienne de Vicq (6 912,55 €) soit un excédent d'exploitation consolidé de 1 805 702,50 €

décide à l'unanilité l'affectation suivante :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024 Reçu en préfecture le 16/04/2024 Publié le ID: 003-240300491-20240411-AFFECTATIONBG23-DE

# **BUDGET GÉNÉRAL**

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 408 580,45 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	404 064,60 €
DÉFICIT	
A) EXCÉDENT AU 31/12/2023	1 805 702,50 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :  * affectation complémentaire en réserves (compte	0€
1068)	0.6
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 805 702,50 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à	
nouveau créditeur pour€)	
,	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2023</u>	·
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT</u> : AFFECTATION <u>DE</u> <u>L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 1 6 AVR. 2024

Publié ou Notifié

1 2 AVR. 2024

Accusé Réception en Sous-Préfecture

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le:

Le Président, J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme, Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"